

Précarité : le SNES doit prendre ses responsabilités !

Même le dernier rapport gouvernemental (Pêcheur) le reconnaît : dans la Fonction publique, la précarité est un "*phénomène de masse*" qui, de plus, s'amplifie (14,3 % des personnels en 2001, 16,8 % en 2011). Partant de ce constat, il en tire l'idée... de l'institutionnaliser davantage, en introduisant les notions de flexibilité dans les statuts des trois fonctions publiques : mobilité des agents, déconcentration de leur gestion...

Cette logique est dans le prolongement de la *loi Sauvadet* sur la précarité, qui entend développer l'emploi en CDI dans la Fonction Publique. Loin d'être une avancée, c'est d'une précarisation rampante qu'il s'agit.

L'abrogation de cette loi, et la titularisation de tous les personnels en CDI, doivent être une exigence du SNES et de la FSU.

Dans l'Education comme ailleurs, la précarité gagne du terrain : contractuels, EVS, AED, AVS... et maintenant enseignantEs en formation initiale avec les Emplois d'Avenir Professeur.

La précarité détériore dans tous les domaines la vie des salariéEs qui en sont victimes : avenir bouché, difficultés accrues pour l'accès à la santé, inégalités liées aux interruptions de contrats touchant particulièrement les femmes, stress et souffrance professionnelle...

Elle est aussi un levier pour une remise en cause plus générale des garanties statutaires (par exemple, le *rapport Pêcheur* conforte l'intégration des contractuels CDI dans le statut général des fonctionnaires, et la rectrice de Créteil organise un vivier d'AED pour remplacer les enseignantEs).

Il importe donc pour le SNES de prendre enfin la mesure des revendications et actions qui s'imposent face à cette réalité :

- en multipliant les réunions d'information sur les droits des précaires ;
- en impulsant des collectifs anti-précarité pour permettre aux non titulaires, syndiquéEs ou non, de s'organiser, de défendre leurs droits et d'en gagner de nouveaux, avec l'aide des titulaires ;
- en exigeant **le réemploi et la titularisation de touTEs les précaires**, sans condition de concours ni de nationalité, et **l'embauche exclusive de fonctionnaires** dans la fonction publique, y compris pour les stagiaires.

Ces premières mesures doivent être envisagées comme les **premières étapes d'une riposte d'ensemble contre la précarité**, ne faisant pas le jeu des divisions et corporatismes sur lesquels se sont appuyés les gouvernements successifs pour effriter la capacité de lutte collective des salariéEs.

Catherine DUMONT
EMANCIPATION